

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 321 – 23/09/2024

**Les nouveautés de la rentrée**  
**Retrouvez toutes nos infos sur le site [villeylesec.fr](http://villeylesec.fr)**

## A noter



### Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Mardi après-midi : 14h - 19h

Jeudi après-midi : 13h - 18h

Mardi 18h à 19h : Permanence du Maire sans rendez-vous

Autre horaire sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, si c'est ouvert et qu'il y a de la lumière, vous pouvez entrer !!

### Nouvelle secrétaire de mairie

Elodie Righini, qui est déjà secrétaire de mairie à Minorville, a été embauchée en intérim pour une période d'essai de 2 mois pour pallier la vacance du poste de secrétaire de mairie.

Bienvenue à elle.

-----



### Conseil Municipal du 24 septembre 2024



Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le mardi 24 septembre 2024. Il visait, en premier lieu, à autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, pour un projet d'aménagement du carrefour du centre du village par des feux tricolores micro-régulés pour sécuriser le fonctionnement du carrefour.

L'autorisation de monter le projet est donnée dans la limite de 60 000 € HT hors subvention et le dispositif fera l'objet d'une information à la population avant l'engagement des travaux.

En second lieu, le Conseil a permis de renouveler le contrat de Madame Monique LACHASSAGNE en qualité de vacataire pour le ménage dans les bâtiments communaux, la distribution des bulletins d'informations communaux et la gestion de la location de la salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal a ensuite donné son accord pour l'acquisition par la Commune, d'un terrain non bâti, situé à la sortie nord-est du village, en bas de la rue du Fays, en zone nature et verger, parcelle cadastrée en section ZC n° 118, d'une superficie de 01ha 29a 20ca, soit 12 920 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra notamment d'éviter une cabanisation éventuelle, de disposer d'une réserve de compensation biologique, et d'améliorer la défense incendie du village par le rapprochement de la bâche à incendie au plus près des maisons.

Le Conseil a également décidé de l'octroi d'une subvention de 400 € au profit de l'AFM TELETHON, montant qui pourra être intégré aux actions locales organisées dans le cadre du Villeython.

Il a aussi enregistré la décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune pour corriger une erreur de report du déficit d'investissement constaté au titre de l'exercice 2023.

Lors de ce Conseil, il a été décidé des conditions d'organisation du repas annuel des aînés, offert par la Municipalité à toutes les personnes résidant à Villey le Sec nées en 1958 ou avant et à leurs conjoints, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal et à leurs conjoints.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé d'abandonner la demande de subvention, pour 2024, effectuée au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour la réfection de la toiture de l'église et de la redemander l'année prochaine dans un nouveau dossier. En effet, l'entreprise MAIREL qui avait été retenue pour effectuer ces travaux a cessé son activité charpente suite à la retraite de M. MAIREL, les travaux n'ont pas été engagés et les devis reçus par d'autres entreprises sont de montants supérieurs à ceux prévus initialement. Un nouveau plan de financement sera présenté l'année prochaine dès qu'une nouvelle entreprise aura été choisie.

Enfin, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménagement du Lotissement, qui sera appelé Lotissement de la "Batterie Sud".

De la même manière que pour l'aménagement du carrefour du centre du village, une information sur le projet d'aménagement du Lotissement sera présentée à la population avant l'engagement des travaux.

Par ailleurs, tous les documents concernant le projet d'aménagement du Lotissement de la "Batterie Sud" sont consultables en mairie.

-----



### Travaux sur la route de Gondreville à Villey le Sec

Afin de faciliter des travaux de branchement d'eau entrepris par la Commune de Gondreville sur la route de Villey le Sec, un arrêté municipal du Maire de Gondreville du 27 septembre 2024 a été pris pour réglementer la circulation des véhicules

**à compter du 14 octobre 2024 pour une durée de 30 jours**

La **chaussée** sera **rétrécie** et la **circulation alternée** par l'utilisation de feux tricolores.

-----



### **ENEDIS** Coupures et micro coupures d'alimentation électrique

De nombreux trabecs se plaignent de micro coupures ou coupures d'électricité, qui endommagent les appareils électriques. Le dimanche 15 septembre par exemple, en début de matinée, plusieurs coupures de courant, courtes mais rapprochées, ont été constatées à Villey le Sec, ce qui a causé quelques désagréments à des habitants ayant beaucoup d'électronique.

Voici la réponse d'Enedis sur ces incidents :

"Nous avons effectivement constaté des phénomènes de coupures et micro coupures sur le réseau électrique haute tension qui vous alimente.

Conscients des conséquences engendrées, nous mettons en œuvre des actions d'analyses approfondies afin de recouvrer au plus vite un réseau public de distribution disponible et de bonne qualité.

Nos investigations par drone, hélicoptères et inspections pédestres, ont pour l'heure montré les points suivants :

- détoronnage de câbles,
- des groupes nombreux d'oiseaux sur des lignes électriques de type « canadiens », source connue de défauts fugitifs,
- des supports qui méritent une analyse plus précise.

L'ensemble de nos interventions ont pour but de rétablir au mieux et au plus vite la qualité de fourniture d'électricité et nous sommes dans l'attente des prochains résultats issus du terrain".

Enedis devrait revenir vers nous pour des compléments d'informations, dont nous vous informerons.



### Activité aéronautique soutenue depuis la Base aérienne 133 de Ochey

Le Colonel Vincent REPOLT, commandant la Base aérienne (BA) 133 de Nancy-Ochey, a tenu à nous informer d'une activité aéronautique soutenue du samedi 28 septembre au 20 octobre 2024.

En effet, la 3<sup>ème</sup> escadre de chasse et le centre de formation à l'appui aérien seront engagés sur des entraînements particuliers. Durant cette période, une augmentation de l'activité aéronautique des Mirages 2000 D et B sur et aux alentours de la BA 133 de Nancy-Ochey sera perceptible. Ces missions pourront avoir lieu de nuit (hors créneaux habituels), très tôt le matin ainsi que les week-ends.



### Changement d'affichage des numéros sortants des Centres Opérationnels de Renseignement Gendarmerie (CORG, ou le "17")

En cas d'urgence, si vous avez besoin de contacter la gendarmerie ou la police, composez le 17, le 18 pour les pompiers et le 15 pour le SAMU. A compter du 1er octobre 2024, les appels émis par les centres d'opérations de la gendarmerie, de la police, des pompiers et du SAMU, s'identifieront sur votre téléphone par le 0800 112 112.

Il ne s'agit pas d'un appel malveillant ou commercial mais celui d'un service d'urgence. Vous pourrez y répondre en toute confiance et sans aucun coût pour vous. Pour les autres demandes, le site et l'application Ma Sécurité vous accompagnent au quotidien dans vos démarches en ligne.

Vous pouvez télécharger l'application **Ma sécurité**, en flashant l'un des 2 QR code ci-dessous avec votre smartphone. Une fois installée, vous choisissez votre brigade locale afin de recevoir ses conseils et publications pratiques.

Téléchargez l'application sur  
**Google Play Store et Apple Store**





PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Autorisation du tir des sangliers jusqu'au 31 octobre 2024

Par arrêté préfectoral du 21 août 2024, le lieutenant de louveterie Arnaud ROSLEY était chargé de détruire les sangliers qui causaient des dégâts sur le territoire des Communes de Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-lès-Toul, Gondreville et Villey le Sec, jusqu'au 30 septembre 2024.

Un nouvel arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2024 a chargé le même lieutenant de louveterie de détruire les sangliers qui causent des dégâts sur le territoire des Communes de Chaligny, Chaudeney-sur-Moselle, Chavigny, Dommartin-lès-Toul, Gondreville, Heillecourt, Houdemont, Laxou, Ludres, Maron, Messein, Neuves-Maisons, Richardménil, Velaine-en-Haye, Villers-lès-Nancy et Villey le Sec.

La destruction pourra se réaliser de jour ou de nuit si nécessaire, jusqu'au 31 octobre 2024, et le choix des lieux et heures est laissé à l'initiative du lieutenant de louveterie.

-----

**Retrouvez toutes nos infos sur le site [villeylesec.fr](http://villeylesec.fr)**